



POUR UNE NOUVELLE DONNE SOCIALE



Lors de la manifestation du 1^{er} Mai à Genève, une plus juste répartition des richesses était déjà au cœur des revendications. KEYSTONE



Avec la révision de la loi sur le chômage, la durée de cotisation minimale pourrait passer à dix-huit mois, contre douze actuellement. KEYSTONE

Contrats de travail «virtuels», une zone grise entre la Suisse et l'UE?

L'affaire est de celles qui donnent le tournis. Une entreprise de services du Jura aurait conclu des contrats de travail avec des frontaliers qui, en réalité, n'ont jamais mis les pieds en Suisse. Ils travaillent pour une agence de voyages française, à Mulhouse. Avec un double avantage à la clé pour leur patron transalpin. Ces employés touchent en effet à la fois un salaire inférieur aux normes helvétiques et ils versent des cotisations sociales bien au-dessous des standards français (surtout pour ce qui est de la part patronale). Voici un cas concentrant d'un seul coup l'accusation de dumping salarial et social.

Saisi par un député jurassien¹, le gouvernement cantonal a, voici un peu plus d'un mois, botté sèchement en touche: «Cette question ne concerne pas les autorités jurassiennes.» Ce montage à première vue douteux n'a pas vraiment non plus ému le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), alerté en septembre 2008 par une organisation syndicale française. Aucun abus n'a été constaté au terme des expertises effectuées par les inspecteurs cantonaux. Tant au sens de la législation du travail au noir que de l'accord franco-suisse relatif à l'imposition des frontaliers.

Au moment où les syndicats se mobilisent pour renforcer le droit des travailleurs et les mesures d'accompagnement à la libre circulation, cette affaire jette une lumière crue sur l'existence d'une hypothétique «zone grise» entre la Suisse et l'Union européenne (UE). «C'est un cas de faux détachement de travailleurs», argumente l'avocat genevois Christian Bruchez, spécialiste en droit du travail. «Un cas pénalement punissable en France, où la sécurité sociale ne manquera pas de mettre de l'ordre dans ce dossier.» Pour autant que les autorités soient «alertées», ajoute-t-il.

Ce qui devrait motiver les syndicats à redoubler de vigilance. Car l'affaire jurassienne pourrait faire des émules. Une entreprise active dans un pays européen où les cotisations salariales sont plus élevées qu'en Suisse n'aurait pas de peine à contourner son système social, au moyen d'un faux détachement de ces employés. Théoriquement, «ce n'est pas un cas de figure impossible», confirme l'avocat genevois, «à condition que les autorités de ce pays soient peu regardantes en matière de droit du travail». Quant à la marche à suivre, elle a déjà été testée dans le Jura. FLO

¹Le Courrier du 21 et 25 février 2009.

Chômage: pourquoi tant d'acharnement?

RÉVISION • En Suisse, le démantèlement des acquis protégeant les chômeurs se poursuit sans relâche. Le dernier tour de vis motive l'exigence d'un bouclier social.

FABIO LO VERSO

Une nouvelle vague de contestation enflamme l'Europe et donne des ailes aux syndicats qui réclament un *new deal* social sur le Vieux Continent. Un appel que les chômeurs suisses entendent peut-être d'une oreille distraite, tant ils sont bousculés chez eux par la crainte de perdre leurs acquis. Depuis une décennie, le démantèlement de l'assurance chômage prend l'allure d'un épluchage patient d'un oignon. Avant un passage brutal à la moulinette? Le parlement fédéral traitera, le 8 juin prochain, de la dernière révision de la loi. Les chômeurs apprécieront le menu indigeste concocté par le Conseil fédéral. Un rappel s'impose.

Premièrement, la durée de cotisation minimale pour obtenir 400 jours d'indemnités pourrait passer à dix-huit mois, contre douze actuellement. «Dans les années 1990, au plus fort de la dernière grande crise, la période était de six mois...», rappelle Corinne DuPasquier, présidente de la Coordination neuchâteloise des Associations de défense des chômeurs, basée à Neuchâtel. «Il est paradoxal,

voire scandaleux, de sévir sur les chômeurs en ces temps de chamboulement du marché de l'emploi», analyse-t-elle. La mesure est réclamée par le Conseil fédéral dans le but de dégager des économies pour alléger la faramineuse dette de l'assurance-chômage, environ 5 milliards de francs à ce jour (10 milliards estimés en 2011). Mais ce n'est pas tout: le paquet que le gouvernement soumet au parlement est truffé de mesures socialement explosives, pénalisant aussi bien les adultes et les jeunes de moins de 25 ans que les étudiants à la recherche d'un premier job¹. Le prolongement de la durée de cotisation n'est que «la pointe de l'iceberg», commente Corinne DuPasquier.

Avant le débat en plénum, c'est une poussée de fièvre qui a saisi les parlementaires de droite, de façon particulièrement aigüe au sein de la commission préparatoire du Conseil des Etats. Mercredi dernier, la majorité de ses membres se sont montrés plus royalistes que le roi², en réclamant davantage que le Conseil fédéral. Comme le prouve leur exigence d'introduire un délai d'attente des in-

demnités journalières modulé en fonction du revenu du chômeur. Pour les personnes gagnant entre 60 000 et 90 000 francs, la période de carence serait de dix jours. Elle passerait à quinze jours pour les sans-emploi ayant touché, avant de perdre leur travail, entre 90 000 et 125 000. Vingt jours d'attente seraient enfin imposés à ceux qui dépassent ce dernier montant.

Pourquoi tant d'acharnement? Virginie Rochat, de l'Association de défense des chômeurs (ADC) à La Chaux-de-Fonds, une région laminée par la crise du secteur horloger, se dit «consternée». Car cette fois-ci, déplore-t-elle, on s'attaque aussi à la substance, «les programmes de formation des sans-emploi». Le Département fédéral de l'économie a décidé d'épargner 60 millions dans les projets de réinsertion. «Et cela par la modification d'une simple ordonnance, entrée en vigueur au début de l'année», dénonce la permanente de l'ADC. Ce procédé évite le passage devant les élus, voire devant le peuple. Nombre de projets d'aide au retour en emploi seront annulés, faute de finance-

ment. Certaines communes pourront y remédier aux moyens de stages de réinsertion «transitoires», qui deviendront caducs dès le retour de l'embellie économique.

Prévoyant une sortie de crise en 2011, le Conseil fédéral veut faire coïncider l'entrée en vigueur de la nouvelle loi avec la phase de retournement conjoncturel. Un moyen de mieux faire passer la pilule devant l'opinion publique. «Mais la dégradation des prestations frappera à ce moment-là des personnes ayant des revenus déjà diminués et rongera davantage le socle de leurs conditions de vie», s'inquiète Virginie Rochat. Les chômeurs seront davantage poussés à la marge, certains d'entre eux «dégringoleront dans une spirale négative».

Pour toutes ces raisons, le démantèlement des acquis protégeant les chômeurs est dénoncé par les syndicats. A Genève, ce samedi, ils réclameront la création d'un «bouclier social», se greffant au train des revendications de leurs homologues européens. I

¹Le Courrier du 13 mai 2009.